

DOSSIER JUSTIFICATIF — CRÉANCES IRRÉCOUVRABLES

À conserver 6 ans pour tout contrôle fiscal

FICHE PAR CRÉANCE

Élément	Information
Nom / Raison sociale débiteur	[NOM]
SIRET débiteur	[SIRET]
Facture(s) concernée(s)	[N° et dates]
Montant HT	[€]
TVA	[€]
Montant TTC	[€]
Date de la première relance	[DATE]
Date de la mise en demeure	[DATE]
Date de transmission à DCN	[DATE]
Nature de l'irrecouvrabilité	[LJ / Disparition / Insolvabilité]

PIÈCES JOINTES À CONSTITUER

- ☐ PJ 1 : Copie de toutes les factures impayées
- ☐ PJ 2 : Preuves d'envoi des relances (AR recommandés)
- ☐ PJ 3 : Copie de la mise en demeure + AR
- ☐ PJ 4 : Rapport de l'agence de recouvrement / PV de carence
- ☐ PJ 5 : Extrait Kbis / BODACC en cas de liquidation judiciaire
- ☐ PJ 6 : Copie de la déclaration de créance (si procédure collective)
- ☐ PJ 7 : Avoir de régularisation TVA émis
- ☐ PJ 8 : Déclaration CA3 avec imputation TVA

ARGUMENTAIRE EN CAS DE CONTRÔLE

En cas de remise en cause par l'administration fiscale, vous pouvez opposer :

- La preuve du caractère certain et définitif de l'irrecouvrabilité (jurisprudence CE, 14 avril 2008, n°294764)
- L'ensemble des diligences accomplies pour le recouvrement (relances, procédures)
- L'absence de tout acte interruptif de prescription susceptible de remettre la dette en question

Note : Un avocat fiscaliste peut vous assister en cas de contrôle. DCN Recouvrement fournit sur demande une attestation d'irrecouvrabilité pour chaque dossier traité.

Direction Financière

[Nom et prénom]

[Qualité / Fonction]

(Signature et cachet le cas échéant)